

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 12 FEVRIER 2024**

Le douze février deux mil vingt-quatre, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Villeneuve-sur-Allier, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

**Présents** : Mmes et Mrs BOUCHE Mélanie, BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, LEDUC Jean-François, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, TOGNON Marie-Christine

**Absents excusés** : Mmes et Mr DE VAULX Louise, JEROME Julie, THEVENIN Régis

**Secrétaire de séance** : MR RESSORT Richard

**Date de convocation** : 06 février 2024

**Ordre du jour** :

- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux 2024 (atelier municipal)
- Révision du RIFSEEP
- Désignation des membres délégués au Comité National d'Action Sociale du Personnel Communal
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023**

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été envoyé par mail le 29 décembre 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Délibération 2024/001- Transfert de la Compétence « Versement des contributions au SDIS » à MOULINS COMMUNAUTE-approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Moulins Communauté adopté lors de la réunion du 27 novembre 2023**

Le conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** la délibération de Moulins Communauté en date du 30 juin 2023 approuvant une modification des statuts de Moulins Communauté intégrant une nouvelle compétence supplémentaire « versement des contributions au service d'incendie et de secours », à compter du 1 janvier 2024.

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de Moulins Communauté approuvé lors de sa réunion en date du 27 novembre 2023, transmis par courrier du Président de la Commission, en date du 15 décembre 2023,

**Considérant** que par délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2023, Moulins Communauté a décidé de modifier ses statuts en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire : « versement des contributions au service d'incendie et de secours » à compter du 01 janvier 2024,

**Considérant** qu'en conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 27 novembre 2023 afin d'acter les attributions de compensation des Communes à la suite de ce transfert de compétence et a remis un document évaluant les nouveaux montants, et joint en annexe,

**Considérant** que conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue en premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission,

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion le 27 novembre 2023

### **Délibération 2024/002 – Demande de Subvention au titre de la DETR 2024-Travaux Construction Local Service Technique**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Travaux Construction Local Service Technique, s'élevant à 250 831.53 Euros hors taxes

Compte tenu de leur nature, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2024 (au titre du programme « Construction ou gros entretien d'équipements communaux).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de travaux pour un montant de 250 831.53 Euros hors taxes,
- Approuve le plan de financement suivant :

~ Montant de l'aide de l'Etat (DETR)	87 791.03 Euros
~ Montant de l'aide du Département	75 249.46 Euros
~ Montant de l'aide de Moulins Communauté	37 624.73 Euros
~ Autofinancement	50 166.31 Euros
	-----
Total hors taxes	250 831.53Euros

- Décide de faire réaliser les travaux dès que possible,
- Sollicite pour partie du financement du projet une subvention au titre de la DETR 2024 (programme : Construction ou gros entretien d'équipements communaux).

### **Délibération 2024/003- Révision du RIFSEEP**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce nouveau régime indemnitaire est instauré, au profit des agents communaux.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)

Des groupes sont définis selon les cadres d'emplois et les montants maximums annuels sont révisés.

L'IFSE est versée mensuellement. L'attribution individuelle sera décidée par le Maire et fera l'objet d'un arrêté pour les agents concernés par cette révision.

Le CIA est versé annuellement et fera l'objet d'un nouvel arrêté.

## **Délibération 2024/004- Désignation des Membres délégués au Comité National d'Action Sociale du Personnel Communal**

Vu les articles L 191, L 225 et L 335 du Code Electoral,

Vu la délibération n° 2020/018 en date du 15/06/2020, considérant le départ à la retraite au 01/02/2024 de Mme Isabelle GARÇON, délégué des agents,

Le Conseil Municipal désigne comme membre délégué au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal (CNAS) :

Mme Catherine MANGONE, adjoint administratif

### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

#### **COMMISSION TECHNIQUE : Travaux**

**Les Godins** : Suite à une plainte concernant la vitesse excessive des véhicules dans le chemin, ainsi que le passage des véhicules agricoles volumineux, il a été décidé de maintenir les panneaux interdit au véhicule de plus de 6 T, et de prendre un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h.

**Les Clayeux** : Suite à la réclamation de la responsable de la MAM LES P'TITES PAPOUILLES concernant la vitesse excessive dans la rue, la commission technique propose de prendre un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h avec la pose de panneaux correspondants.

**Route du Fouillon** : Du Stop rue de la Bergerie jusqu'à la station d'épuration la route est affaissé, pour faire l'enrobé le coût estimé est de 32 375 €.

**Route d'Aurouer** : La route est très détériorée, pour émulsion le coût est estimé à 15 000 €.

La commission des finances regardera les possibilités.

**Résidence les Varennes** : Il est prévu de changer les portes palières

**7 rue de la Gare** : Au-dessus de la Boulangerie les fenêtres seront changées.

**Restauration vitraux de l'église** : Nous avons reçu 2 devis de l'entreprise Clovis Vitrail le premier concerne la restauration d'un seul panneau pour 2110€, et le second la restauration de la verrière entière (X 5 panneaux) pour 6176 €.

**Arroseur motorisation électrique, batterie avec panneau solaire pour le stade** : L'achat a été validé.

**Réparation du tracteur** : Ce tracteur a une vingtaine d'année, il nécessite de gros travaux le devis a été validé.

#### **COMMISSION D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION :**

Le prochain bulletin municipal devrait être distribué fin février, il est en attente de l'ébauche de l'imprimerie.

La numérotation des lieudits est en cours, avec une échéance prévue fin juin 2024. Les courriers sont en préparations, nous attendons les devis pour les plaques.

Pour la location de la salle des fêtes, suite à plusieurs problèmes de propreté, il a été décidé de mettre un état des lieux en place.

Les entretiens individuels des employés auront lieux fin février 2024.

Le festival Château Perché aura lieu du 27 juin au 01 juillet 2024 avec environ 7000 personnes de prévues, 6 scènes différentes. De nombreuses réunions pour la sécurité et l'organisation sont planifiées.

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE :**

Il a été demandé une subvention exceptionnelle par le FC HAUT D'ALLIER.

Depuis la fusion du club de Trévol et de Villeneuve-sur-Allier il n'y a plus de subvention.

Cette demande sera étudiée en commission.

Le 04/05/2024 l'association Allier Sauvage prévoit d'interviewer des Villeneuvois sous forme de Théâtre.

Pour la fête de la RN7 le 01 juin 2024, les réservations de matériels (barnums ,podium, tables, chaises) sont faites, le traiteur est choisi, l'orchestre est réservé.

Les Villeneuvois recevront dans leur bulletin municipal une feuille de réservation pour les repas.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

La vente de la maison Guillemot à EVOLEA est en cours. Un géomètre est venu faire le bornage, accompagné de MR Serge BRETON.

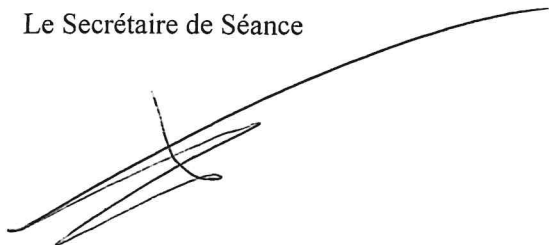
L'Autre Gare est en Liquidation Judiciaire depuis 16 janvier 2024. Un restaurateur a candidaté pour une possible reprise.

Le Conseil d'école a eu lieu le 13 février 2024, une évaluation de l'école par les instances agréées est prévue le 11 mars 2024.

Des ateliers ludiques de découverte et pratique de l'anglais pour les enfants sont programmés le 21 février 2024 à la salle des associations.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h55.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire,

